



Convocation pour une réunion du Conseil communal
du vendredi 10 décembre 2021
à 8.30 heures dans la mairie à Oberanven

La séance du conseil communal se déroulera sous le régime CovidCheck

ORDRE DU JOUR

1. Informations et correspondance.
2. Approbation de la convention 2022 Commune/ CIGR Syrdall a.s.b.l.
3. Approbation de projets relatifs:
 - aux travaux de canalisation au lieu-dit « Op der Bunn » à Hostert;
 - aux travaux de la construction d'une maison bifamiliale à Oberanven, rue du Scheid;
 - aux travaux de la construction d'une maison bifamiliale à Rameldange, Op der Bunn.
4. Règlement temporaire de la circulation dans la rue des Romains à Senningerberg.
5. Fixation des effectifs du cadre fermé dans les différentes carrières des fonctionnaires communaux pour 2022.
6. Droit d'emphytéose au lieu-dit « Binnewee » à Senningerberg entre la Commune et la « Fondation pour l'Accès au Logement » (approbation de l'acte notarié).
7. Projet de lotissement au lieu-dit « Rue du Golf » à Senningerberg: approbation.
8. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur une parcelle sise au lieu-dit « rue Helenter », section C d'Oberanven.
9. Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » au lieu-dit « Am Wangertsbiert », Senningen : approbation définitive.
10. Budget rectifié 2021 et budget 2022: approbation.
11. Questions des conseillers – Questions des habitants.
12. Séance restreinte.

Niederanven, le 3 décembre 2021
Le Collège échevinal.